



**Independent
Media Arts Alliance**
**Alliance des arts
médiatiques indépendants**

Proposition au Conseil des arts du Canada (CAC)

**dans le cadre du processus de consultation du CAC sur la
planification stratégique pour 2021-2026**

Soumis le 16 novembre 2020

Contexte - qui nous sommes et qui nous représentons

L'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI) représente et soutient la communauté canadienne des arts médiatiques indépendants, un réseau dynamique de centres de production d'arts médiatiques dirigés par des artistes, de collectifs d'artistes, de distributeurs indépendants et de festivals et diffuseurs d'arts médiatiques. Le vaste domaine des arts médiatiques comprend le cinéma et la vidéo indépendants, l'art audio et sonore, l'art électronique et les formes d'art numérique allant du développement de jeux indépendants à la réalité virtuelle (RV).

Les organisations et les collectifs de notre réseau travaillent sans relâche pour faire connaître les arts médiatiques au sein des communautés de tout le pays. Ils soutiennent les artistes indépendants en mettant en commun leurs ressources et leurs connaissances, en offrant un accès abordable aux outils et aux technologies, et en encourageant l'expérimentation, les collaborations et les partenariats. Leurs approches en matière de conservation, de distribution, de diffusion et de programmation ne sont pas dictées par les forces du marché, mais mettent plutôt l'accent sur l'inclusion et le centrage des voix et des visions marginalisées et sous-représentées, reflétant la véritable diversité de la culture et de l'expression artistique canadiennes.

Ces organisations et collectifs dirigés par des artistes soutiennent des pratiques médiatiques fièrement indépendantes, travaillant délibérément en dehors de l'industrie commerciale dominante pour défendre des visions alternatives et innovantes, qu'elles soient esthétiques, théoriques, politiques ou socio-économiques. L'impact des arts médiatiques indépendants sur la société est incommensurable : les œuvres créées et présentées remettent en question nos notions de beauté, de technologie, de politique et de valeur sociale et contribuent à une compréhension plus profonde, plus riche et plus complète de nous-mêmes et de notre monde.

Nous avons rédigé un mémoire à l'intention du Conseil des arts du Canada, qui achève ses importantes consultations en vue de l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal. Notre mémoire incarne les valeurs centrales de la lutte contre les inégalités systémiques, de la promotion d'un soutien plus large aux arts et de l'encouragement à une plus grande durabilité de ce secteur à un moment particulièrement précaire.

Plan stratégique actuel, 2016-21

Nous reconnaissons les grandes avancées stratégiques réalisées par le Conseil au cours des cinq dernières années. Cette période a été particulièrement mouvementée dans l'histoire du Conseil, marquée non seulement par le doublement de son budget, mais aussi par l'introduction de la nouvelle structure des programmes de financement, de nombreuses nouvelles procédures et d'un portail de candidature numérique. Nous vous proposons quelques observations de notre communauté quant à certains des défis rencontrés à la suite de ces changements.

1 - Modifications de procédure

Le **passage de jurys spécifiques à une discipline à des jurys interdisciplinaires** (par exemple, des projets d'arts visuels et d'arts médiatiques jugés ensemble par le même comité d'évaluation) s'avère préjudiciable au processus d'évaluation. L'inconvénient de l'élargissement du champ d'expertise d'un comité d'évaluation donné est que les membres du comité qui connaissent moins bien une discipline ou une pratique donnée s'en remettent aux autres membres du comité qui sont plus spécialisés dans ces domaines. Cela réduit effectivement le nombre d'avis éclairés sur une demande donnée et dilue l'esprit de l'évaluation par les pairs.

L'effet global de l'introduction **des comités permanents** sur certains aspects de l'évaluation par les pairs n'a pas été positif. Nous comprenons que l'avantage escompté de ce nouveau mécanisme était d'assurer une plus grande continuité dans le processus d'évaluation d'un concours à l'autre ; cependant, cet avantage est compensé par plusieurs inconvénients. Une lacune de longue date de la composition des membres de comité d'évaluation au Conseil est que les responsables de programme ont tendance à recruter au sein de leurs cercles de contact, qui, malgré leurs efforts, sont intrinsèquement limités en termes de géographie, d'identité, de domaines de pratique et d'autres facteurs. Le fait d'inviter ce groupe limité d'évaluateurs à siéger pendant de longues périodes amplifie encore le pouvoir de ces personnes. Le groupe d'évaluateurs pairs devrait être considérablement étendu et diversifié, et non plus limité de cette manière.

En 2017, le Conseil a formalisé **de nouvelles procédures pour déterminer le montant des subventions**, selon lesquelles la participation des évaluateurs par les pairs s'arrête au stade de l'évaluation et du classement. Le personnel du programme, y compris les responsables et les directeurs de programme, complète ensuite le processus de décision en déterminant et en approuvant les montants accordés. Bien que le pouvoir ultime de déterminer les montants des subventions ait toujours été confié au personnel du Conseil et non aux comités d'évaluation, ces décisions étaient auparavant de facto laissées aux comités d'évaluation et étaient rarement, voire jamais, révisées par le personnel du programme. Notre correspondance passée avec le Conseil (voir la lettre de l'AAMI du 31 janvier 2018) a déjà souligné que la participation évaluateurs par les pairs au processus d'évaluation, y compris les recommandations budgétaires, est essentielle pour faire respecter le principe de l'évaluation par les pairs. Le fait que ces nouvelles procédures aient été mises en œuvre sans consultation du secteur artistique a malheureusement ébranlé la confiance de la communauté artistique dans le processus décisionnel du Conseil.

Depuis l'introduction des profils des candidats sur le portail comme condition préalable essentielle à l'admissibilité au programme, on craint que le **processus de validation des**

profils ne soit pas administré de manière équitable ou suffisamment rigoureuse dans certains cas. Nous avons reçu des rapports indiquant que les profils de certains organismes de présentation sont validés bien qu'ils ne soient pas conformes aux normes établies concernant le paiement des cachets des artistes. En outre, il n'existe pas de mécanisme clair pour surveiller les changements dans les pratiques de rémunération des artistes des candidats après leur validation initiale, ce qui signifie qu'ils pourraient rester admissibles même s'ils cessent de respecter ces normes.

2 - L'approche du Conseil en matière d'équité, d'inclusion, d'antiracisme et de lutte contre le harcèlement

Ces dernières années, les organisations financées par le budget de fonctionnement ont dû faire face à des exigences accrues en matière d'équité, de pluralisme et de sécurité sur le lieu de travail. Ces évolutions sont les bienvenues, mais la position générale du Conseil manque encore de rigueur. Nous appelons le Conseil à s'engager clairement à défrayer **de manière vigoureuse et résolue les organisations** qui n'adoptent pas de politiques pour des environnements de travail inclusifs et sûrs avec un encadrement diversifié, ou qui traitent l'adoption de telles politiques comme une figuration sans aucune mise en œuvre significative ni responsabilité envers les communautés qu'elles servent.

Au moment du lancement du nouveau modèle de financement, le message du Conseil concernant l'équité était centré sur le fait que "l'équité fait maintenant partie de notre ADN". Cela a servi de justification à la suppression des pouvoirs d'octroi direct du bureau de l'équité, sous prétexte que le souci d'équité avait suffisamment imprégné tous les nouveaux programmes du Conseil. Nous pensons que cette décision était extrêmement prématurée et a compromis l'efficacité du bureau de l'équité dans la conduite des efforts du Conseil pour atteindre ces priorités.

3 - Soutien aux organisations dirigées par des autochtones

Bien que le Conseil puisse fièrement se réjouir d'avoir atteint son objectif de tripler le soutien aux arts autochtones au cours du dernier cycle, en dollars absolus, le niveau de soutien est encore extrêmement faible (14 millions de dollars au CKS en 2019-20).

Cela montre que la CAC a encore beaucoup de chemin à parcourir pour remédier au manque de soutien aux arts des Premières nations, des Métis et des Inuits, qui dure depuis longtemps. Il est inacceptable qu'un si grand nombre de collectifs et d'organisations dirigés par des autochtones continuent à se heurter à des obstacles au financement de fonctionnement. Parmi les centres d'artistes, les groupes dirigés par des autochtones sont particulièrement vulnérables à la précarité économique. Il n'y a pas si longtemps, il y avait au moins six centres d'artistes dirigés par des autochtones dans tout le pays ; aujourd'hui, il n'en reste plus qu'un. Le Conseil devrait redoubler d'efforts pour atteindre de manière proactive les groupes autochtones existants, émergents ou dormants qui ne reçoivent pas actuellement de financement de

fonctionnement, travailler activement à renforcer les capacités de ces groupes et prendre des mesures souples, créatives et coopératives pour faciliter leur cheminement vers l'autodétermination et la durabilité à long terme. Une approche purement axée sur les performances pour l'approbation du financement ne peut suffire ici ; l'accent doit plutôt être mis sur l'impact potentiel futur que ces groupes sont susceptibles d'avoir. Concrètement, cela signifie que si les organisations à faible capacité dirigées par des autochtones peinent à remplir leurs obligations de financement ou sont mal classées dans les évaluations, le personnel du programme doit être formé et habilité à réagir non pas en pénalisant ces clients, mais en reconnaissant ces défis comme des besoins de soutien, de mentorat ou d'accompagnement supplémentaires.

Une approche similaire est recommandée pour travailler avec d'autres organisations de recherche d'équité opérant à faible capacité, en particulier les groupes desservant les communautés sourdes, handicapées ou racialisées.

4 - Prescrire la collaboration

Le déploiement de nouveaux Fonds stratégiques, en particulier le Fonds Stratégie Numérique, souligne l'importance croissante accordée par le Conseil aux initiatives de collaboration entre plusieurs organisations. Ces attentes sont louables en principe, mais en pratique, elles ont défavorisé les petites organisations ou les organisations régionales pour lesquelles ce type de collaboration est prohibitif. L'établissement des partenariats nécessaires est un travail onéreux et souvent hors de portée des petites organisations régionales pour lesquelles il est déjà difficile de remplir leur mandat de fonctionnement avec des budgets limités.

Recommandations pour le prochain plan stratégique, 2021-2026

L'AAMI propose les priorités suivantes à prendre en compte dans l'élaboration du prochain plan stratégique quinquennal du Conseil des arts du Canada :

1 - Reconnaître le rôle clé des petites organisations dans l'évolution du paysage artistique :

La crise de COVID nous a rappelé que la taille seule n'est pas un indicateur de la résilience organisationnelle. Au printemps 2020, les petites organisations artistiques étaient moins susceptibles que les grandes de licencier leur personnel. Le prochain plan stratégique du Conseil devrait reconnaître que les petites organisations axées sur la communauté sont un élément crucial de la "colonne vertébrale" que le CAC cherche à protéger alors que la pandémie se poursuit. Elles incarnent une réactivité, une flexibilité et un savoir communautaire collectif qui peuvent favoriser des réponses originales aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Le réseau d'artistes autogérés est un élément clé de cet écosystème résilient et adaptable. Le modèle des centres d'artistes canadiens fait l'envie du monde artistique international. De nombreux pays européens ne disposent pas d'une structure équivalente pour assurer un accès démocratisé aux installations de production artistique.

Une priorité absolue doit être de veiller à ce que l'espace soit continuellement ouvert pour que de nouvelles organisations et idées puissent s'épanouir. Comment le secteur et le CAC peuvent-ils travailler pour favoriser de nouveaux groupes même, et surtout, lorsque ces nouveaux acteurs défient des groupes plus établis qui ne répondent peut-être pas aux besoins de la communauté au sens large ?

2 - Résoudre les défis opérationnels

Bien qu'un plan stratégique soit distinct d'un plan opérationnel, nous pensons néanmoins que pour que le CAC puisse réaliser sa vision plus large, il doit nécessairement relever certains défis opérationnels clés rencontrés au cours du cycle passé.

Par exemple, de nombreux artistes et organisations signalent qu'ils ne reçoivent souvent pas de réponse en temps utile à de simples demandes de renseignements par courrier électronique. Le CAC devrait établir des normes de **service précis et suffisantes**, et être responsable devant sa clientèle chaque fois que ces normes ne sont pas respectées.

Les coupures "temporaires" sur les **résultats d'information** des candidatures - toujours en vigueur à l'automne 2020 - sont inacceptables, car une des fonctions essentielles du personnel du programme est de fournir un retour d'information constructif aux candidats. Le retour d'information sur les candidatures est particulièrement précieux pour les nouveaux candidats. Le Conseil devrait veiller à toujours disposer d'une capacité opérationnelle suffisante pour fournir ce service essentiel.

Le Conseil devrait **améliorer les communications internes** au sein de son personnel, car il est fréquent que les clients reçoivent des messages divergents ou contradictoires de la part du personnel du programme.

Parallèlement aux communications internes, une **plus grande transparence dans les communications du Conseil avec les clients** pourrait être obtenue par des mises à jour régulières par courriel, et en annonçant à la communauté lorsque de nouveaux agents de programme sont embauchés ou assument de nouvelles fonctions.

Nous sommes conscients que nombre des problèmes opérationnels cités ici découlent de difficultés imprévues lors du déploiement du portail. Lors de sa première annonce, le portail a suscité des attentes irréalistes quant à la rationalisation des processus tout au long des opérations du Conseil, de la demande à l'établissement des rapports ; nombre de ces promesses n'ont toujours pas été tenues après trois ans. La communauté artistique mérite une

image complète et honnête de la manière dont le portail améliorera à terme le fonctionnement général du Conseil et des obstacles qui subsistent pour atteindre ces objectifs.

Nous reconnaissons également que les gels d'embauche imposés par le Parlement peuvent constituer un obstacle à l'amélioration de la réactivité et de l'efficacité du CAC. Si le Conseil devait clairement identifier le renforcement des capacités organisationnelles comme un objectif stratégique central, nous pensons que la communauté artistique dans son ensemble serait très favorable à un appel à l'augmentation des effectifs.

3 - Une relation renouvelée avec les organismes de services aux arts

Nous espérons que la contribution constructive et nuancée que l'AAMI apporte dans ce mémoire démontre la grande valeur d'un dialogue sain et engagé entre la CAC et les organismes nationaux/provinciaux de services aux arts. Nous croyons que ce dialogue est essentiel à la poursuite de notre objectif commun de promouvoir la santé du secteur. Au cours des dernières années, il semblerait que la CAC ait perdu confiance dans la valeur de cette relation. En témoigne le fait que le Conseil n'a organisé aucune conversation avec la communauté ONSA dans le cadre du processus actuel de planification stratégique.

L'interruption des réunions annuelles ONSA depuis 2018 est également symptomatique de la diminution de nos relations à l'heure actuelle. Pourtant, les commentaires que nous recevons des organisations d'arts médiatiques de tout le pays - membres et non-membres - sont que l'AAMI est une voix unique et qualifiée pour la communauté, car la plupart des groupes n'ont ni le temps, ni la capacité, ni la perspective globale pour jouer ce rôle individuellement. Nous sommes convaincus que dans les années à venir, le Conseil des arts du Canada reconnaîtra une fois de plus l'expérience et la perspicacité extraordinaire sur le terrain qu'incarnent des groupes comme le nôtre.

Comme beaucoup de nos homologues des organisations de soutien aux entreprises, l'AAMI reconnaît le danger de se transformer en un simple lobby qui défend les intérêts de ses membres officiels. Comme la plupart des organismes nationaux, nous résistons à cette tendance et nous nous efforçons plutôt de servir nos communautés de pratique dans toute leur diversité, et non de privilégier les intérêts d'un groupe étroit "dans" des intérêts bien ancrés. La politique du Conseil à l'égard des organismes nationaux de service aux arts devrait encourager activement ces approches inclusives et ouvertes. Le Conseil devrait également envisager de revoir son exigence selon laquelle les organismes de services nationaux des arts doivent diversifier leur financement. Notre rôle unique d'organismes porte-parole au nom de nos secteurs et de nos domaines de pratique se trouve affaibli par l'obligation de rechercher un financement spécifique à un projet pour des activités tangentiels à ce mandat clé.

En conclusion

This brief was drafted by IMAA in consultation with members of the independent media arts community across the country, including members of the Board, members at large, and non-members of the organization. We thank the Canada Council for the opportunity to contribute to this visioning process and remain available to discuss these matters further with CCA staff.

The Independent Media Arts Alliance (IMAA) is a member-driven non-profit national organization working to advance and strengthen the media arts community in Canada. IMAA represents a diverse constituency of media arts groups, ranging from emerging artist collectives to established organizations, spread across all ten provinces and all but one territory. The combined memberships & clienteles of these groups amount to a community of over 15,000 individuals.

imaa-aami

4067 Boul. St-Laurent, suite 200A, Montréal, QC H2W 1Y7
(514) 522-8240 | info@imaa.ca | www.imaa.ca